

LES « ECLATS OLYMPIQUES » 2019

REGLEMENT

1. Le **CDOS des Yvelines** organisera la remise des récompenses des « **Éclats Olympiques** » (Or, Argent, Bronze), lors de la 14^{ème} édition de la « **Soirée Olympique** » destinée à récompenser les sportifs, athlètes, dirigeants, éducateurs, juges et arbitres. Vous trouverez les différentes catégories ci-dessous.
2. **CATEGORIES :**

ATHLETES INDIVIDUELS	Femmes Hommes Espoirs
EQUIPES	Femmes Hommes Mixte
DIRIGEANTS - DIRIGEANTES	
EDUCATEURS -EDUCATRICES	
JUGES-ARBITRES	
« ECO-RESPONSABILITE »	

Nous vous rappelons que le jury peut attribuer un « prix spécial du jury » à un dossier qui, ne relevant pas directement des catégories ci-dessus, a retenu toute son attention.

3. **CANDIDATURES :** Les candidatures seront adressées sous forme de réponse à un questionnaire établi (voir fiches en annexe), éventuellement complétée d'un curriculum vitæ sportif, **avant le lundi 18 février 2019, au CDOS 78.**
Elles seront adressées au CDOS 78 **sous le couvert des Comités Départementaux Sportifs, obligatoirement** revêtues de l'avis de leur Président et de sa signature.
4. Les **critères d'attribution** des « Éclats Olympiques » seront, notamment :
 - la progression des candidats,
 - les résultats enregistrés,
 - le comportement (sur le terrain et hors du terrain),
 - et la mise en place d'actions innovantes.
5. Les Comités Départementaux Sportifs ne pourront présenter que des candidats **postulant à la distinction supérieure**, pour ceux ayant été déjà distingués par les « Éclats Olympiques » (bronze ou argent). Les récipiendaires précédents de la distinction « or » ne peuvent postuler.
6. **JURY :** Les candidatures seront étudiées et évaluées par un jury composé des représentants désignés respectivement par :
 - le Conseil du département des Yvelines,
 - la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines,
 - et le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines.

Un classement sera établi dans chaque catégorie. Les noms des récipiendaires seront publiés par voie de presse et sur le site Internet du CDOS 78 <http://yvelines.franceolympique.com>
Le classement des trois premiers restera secret jusqu'à la remise des « Éclats Olympiques » lors de la « Soirée Olympique ».

7. **LA REMISE des récompenses des « Éclats olympiques »** aura lieu le **9 mars 2018**, dans le Salon d'Honneur de l'Hôtel de la Ville de Versailles.